

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 42

Artikel: Un joli mot d'enfant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

meint se l'aviont z'u lo diablo à l'ao trossès, et coumeint ni lè z'ons, ni lè z'autro n'ont ouzà pipà lo mot dè cein, lè dzeins, lo leindéman, n'ont jamé pu s'emaginà porqu'è lo lard à syndiquo sè trovàvè dein on adze, et lè coquès à l'assesseu dein lo cemetiro.

Une cause difficile à juger.

Le père, la mère et le fils viennent s'asseoir au banc des prévenus, en face d'un vieux brave homme qui va se placer au banc de la partie civile.

M. le président (au plaignant). — Que reprochez-vous à ces gens-là ?

Le plaignant atteint d'un enrrouement excessif, fait entendre une espèce de râlement, qu'il accompagne d'une mimique très accentuée et d'un roulement d'yeux effrayant, mais pas un traitre mot n'est intelligible.

M. le président (prêtant l'oreille). — Quoi ?

Le plaignant recommence, réunit ses efforts pour faire sortir sa voix et ne parvient qu'à mélanger son rôle de quelques éclats qui rappellent les petites trompettes de bois d'un sou qu'on donne aux enfants.

M. le président. — Ah ! cela n'ira pas tout seul. (Rires). Avez-vous des témoins ?

Le plaignant fait un signe affirmatif et fait de vains efforts pour donner des explications.

M. le président. — Non, c'est inutile, nous allons entendre vos témoins.

Un témoin s'avance.

M. le président. — Levez la main.

Le témoin tend l'oreille.

M. le président. — Levez la main !

Le témoin fait signe qu'il n'entend pas.

M. le président. — Un plaignant muet — c'est tout comme — un témoin sourd... (Au plaignant.) Avez-vous d'autres témoins ?

Le plaignant fait un signe négatif.

M. le président. — S'il n'est pas bien explicite, voilà une affaire qui ne sera pas facile à juger.

Sur l'ordre de *M. le président*, l'huissier crie dans l'oreille du témoin de lever la main, de prêter serment, puis de dire ce qu'il sait.

Le témoin. — Moi, je ne sais rien.

Etonnement du plaignant qui, avec la voix que vous savez, a la folle prétention de se faire entendre d'un sourd ; il interpelle vivement le témoin. (Rires bruyants dans l'auditoire).

L'huissier (au témoin). — *M. le président* demande si vous ne savez rien.

Le témoin. — Seulement je suis accusé d'avoir trouvé une pièce de 10 sous en revenant de mon travail.

M. le président. — Il ne s'agit pas de vous, personne ne vous accuse ; allez vous asseoir.

L'huissier (dans l'oreille du témoin). — Allez vous asseoir.

Le témoin. — Oh ! je ne suis pas bien fatigué.

M. le président (au plaignant). — Eh bien il ne sait rien votre témoin.

Le plaignant semble protester par ses gestes.

M. le président. — Vous ne pouvez pas le faire parler, puisqu'il ne sait rien ; il n'y a que vous qui savez quelque chose et vous ne pouvez pas parler.

Le tribunal, dans de semblables circonstances, a jugé l'affaire entendue et a renvoyé les trois prévenus des fins de la plainte.

Un joli mot d'enfant. — On dit que Dieu est partout, comment cela se peut-il ? demandait le plus jeune enfant de la famille.

— Je vais te l'expliquer, dit sa sœur, figure-toi un verre d'eau sucrée où le sucre est fondu. Le sucre est partout et tu ne le vois pas.

Comment les araignées tendent-elles leurs fils ?

— Prenez une araignée, placez-la sur une petite île formée dans une assiette remplie d'eau, par un morceau de terre glaise ou une pomme de terre dans laquelle vous aurez fiché un petit bâtonnet. Au premier moment l'araignée paraît affolée ; nouveau Robinson elle fait le tour de son île. Après maintes excursions qui lui démontrent l'inutilité de ses démarches, elle gravit la plus haute sommité de l'île, le bâtonnet. Là, elle réfléchit. — A ce moment prenez un soufflet de cuisine ; placez-vous à trois pas de distance et soufflez doucement pour imiter une douce brise. A défaut de soufflet, enflez vos joues et imitez le jeu de l'instrument. A peine une minute se sera-t-elle écoulée, que vous verrez l'araignée, recueillie, laisser échapper un fil ténu, soyeux, qui flotte dans l'air et va bientôt se fixer au premier point d'appui qu'il rencontrera. Semblable à un danseur de corde, l'araignée, dès qu'elle sent que l'extrémité de son câble est fixé, l'essaie à plusieurs reprises ; puis, tout-à-coup, avec une agilité surprenante, elle monte sur le pont fragile et se sauve.

(Rameau de Sapin.)

Un service militaire, auquel notre dessinateur a été appelé dernièrement, a apporté un retard dans la publication de la 3^{me} édition du *Voyage de Favey et Grognuz*. Nous prions nos souscripteurs de ne pas s'impatiser ; ils seront servis fin courant ou les premiers jours de novembre au plus tard.

PAPETERIE L. MONNET
AGENDAS ET CALENDRIERS
pour 1882.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C^{ie}